

# CERTIFICAT DE VIE



## De quoi s'agit-il ?

Le certificat de vie permet aux personnes retraitées vivant en France d'attester de leur existence auprès d'une caisse de retraite étrangère.

## Qui peut en faire la demande ?

La personne concernée, domiciliée à Niort ou son mandataire désigné par procuration.

**Coût :** gratuit

## Où ?

- À l'Hôtel administratif
- Dans l'une des 3 mairies de quartier

## Pièce à fournir :

pièce d'identité du demandeur  
si vous êtes concerné.e: la procuration et la pièce d'identité du mandataire

## Délais de délivrance :

Hôtel administratif : 7 jours  
Mairies de quartier : 15 jours

## Information complémentaire :

le certificat de vie sera délivré uniquement sur le formulaire Cerfa 11753\*02.

**Service titres d'identité 05 49 78 75 22**

### Hôtel administratif

05 49 78 79 80  
place Martin Bastard

#### - En dehors des vacances scolaires

lundi, mercredi, jeudi et vendredi :  
8h30-17h30 et le mardi : 10h-17h30  
samedi : 9h30-11h30  
(permanence administrative)

#### - Pendant les vacances scolaires :

lundi, mercredi, jeudi, vendredi :  
8h30-12h30 / 13h30-17h30  
mardi : 10h-12h30 / 13h30-17h30  
samedi : 9h30-11h30  
(permanence administrative)

Fermé le samedi pendant les vacances d'été

### Mairie de quartier du Clou-Bouchet

05 49 04 01 06 - 10 ter rue Jules Siegfried  
Ouverture lundi, mercredi, jeudi et vendredi de  
8h45 à 12h30 et de 13h45 à 17h30, mardi de 10h à  
12h30 et de 13h45 à 17h30.  
Fermée l'après-midi en période de vacances scolaires

### Mairie de quartier de la Tour-Chabot-Gavacherie

05 49 04 04 15 - 21 rue Max Linder  
Ouverture lundi, mercredi, jeudi et vendredi de  
8h45 à 12h30 et de 13h45 à 17h30, mardi de 10h à  
12h30 et de 13h45 à 17h30  
Fermée le matin, en période de vacances scolaires

### Mairie de quartier de Saint-Liguairre

05 49 73 97 04 - 18 Rue du 8 mai 1945  
Ouverture du lundi au vendredi de 13h45 à 17h30.  
Fermeture annuelle les semaines 31 et 32.

## Accès à l'Hôtel administratif

**En voiture :** parkings de la Brèche et de l'hôtel de ville (1h gratuite).

**En bus :** arrêt « Hôtel de ville »